MAITRE D'OUVRAGE :	
LA CAENNAISE SOCIÉTÉ CAENNAISE DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER	**Société Caennaise de Développement Immobilier** La Caennaise Péricentre II – 66, Avenue de Thiès BP 75174 - 14075 CAEN CEDEX 5 Tél. : 02 31 46 82 20 www.caennaise.com

MARCHE DE TRAVAUX
REGLEMENT DE CONSULTATION
(RC)

MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE

Marché passé par lots séparés

☒ Objet de l'opération de travaux :

Construction d'un ensemble de 13 logements
Projet d'habitat participatif et écologique

ZAC de l'écoquartier – Ilot K4 à VERSON

.....

Cette opération de travaux est divisée deux marché distincts répartis en 15 lots définis ci-après.

Date limite de réception des offres : **Vendredi 26 avril 2024** Heure : **12 heures**

Horaires d'ouverture des locaux: du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 13h30 à 17h00,

sauf les : vendredi fermeture des bureaux à 16h

Mars 2024

Sommaire

ARTICLE 1 – OBJET ET DUREE DU MARCHE 3

1.1. Nature et étendue des travaux 3
1.2. Décomposition en tranches 3
1.3. Durée du marché – Délais d'exécution 3

ARTICLE 2 – ORGANISATION DE LA CONSULTATION 4

2.1. Procédure de passation mise en œuvre 4
2.2. Intervenants 5
2.3. Contenu du dossier de consultation 6
2.4. Variantes 6
2.5. Prestations supplémentaires éventuelles 7
2.6. Délai de validité des offres 7
2.7. Modifications de détail au dossier de consultation 7

ARTICLE 3 – RETRAIT DU DOSSIER 8

ARTICLE 4 – CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 8

4.1. Eléments nécessaires au choix de l'offre 10

ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE 11

5.1. Vérification de la situation de l'attributaire 12

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 12

6.1. Conditions de la dématérialisation 13
6.2. Modalités d'envoi des propositions dématérialisées 14
6.3. Modalités de signature des candidatures et des offres 15

ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 16

ARTICLE 1 – OBJET ET DUREE DU MARCHE

1.1. Nature et étendue des travaux

L'opération de travaux a pour objet :

La Construction d'un immeuble d'un ensemble immobilier de 13 logements – Projet d'habitat paricipatif et écologique

Lieu d'exécution :

ZAC Ecoquartier – « Ilot K4 » - 14790 VERSON

Le présent marché est alloti :

Ce marché de travaux est divisé en **15 lots**. Les marchés qui seront conclus à la suite de la procédure engagée auront pour objet l'exécution de :

Lot n°00	Spécifications communes TCE
Lot n°01	Terrassement – VRD
Lot n°02	Gros œuvre
Lot n°03	Ravalement
Lot n°04	Charpente – bardage bois
Lot n°05	Couverture ardoise – Couverture bac acier
Lot n°06	Serrurerie
Lot n°07	Menuiseries extérieures
Lot n°08	Menuiseries intérieures
Lot n°09	Platrerie - Isolation
Lot n°10	Carrelage - Faïences
Lot n°11	Revêtements de sols souples
Lot n°12	Peinture
Lot n°13	Espaces verts
Lot n°14	Electricité
Lot n°15	Plomberie – Chauffage – Ventilation

1.2. Décomposition en tranches

☒ Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

☐ Il est prévu une décomposition en tranches.

1.3. Durée du marché – Délais d'exécution

La durée du marché et les délais d'exécution figurent à l'acte d'engagement.

À titre indicatif, on peut prévoir que les travaux commenceront au mois de septembre 2024.

Marché réservé

☒ Le marché n'est pas réservé

☐ Le marché est réservé

1.4. Clause obligatoire d'insertion par l'activité économique

La CAENNNAISE, dans le cadre de l'effort de promotion de l'emploi et du comba contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions des articles L2112-2 et L2112-4 du Nouveau Code de la commande publique appicable au 1er Avril 2019, en incluant dans le cahier des charges de ce marché une clause obligatoire d'insertin par l'activité économique.

Cette clause est applicable aux lots identifiés dans à l'article 10.2 du le Cahier des clauses

ARTICLE 2 – ORGANISATION DE LA CONSULTATION

2.1. Procédure de passation mise en œuvre

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique et selon les modalités particulières suivantes :

La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation

Le pouvoir adjudicateur éliminera les candidats dont la candidature sera jugée irrecevable ou dont les capacités seront jugées insuffisantes. Il procédera ensuite à l'analyse des offres remises par les candidats retenus

Le pouvoir adjudicateur éliminera les offres inappropriées et décidera d'engager ou non les négociations, le pouvoir adjudicateur pouvant en toute hypothèse décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

☒ *Dans l'affirmative, le pouvoir adjudicateur sélectionnera, sur la base des critères de sélection des offres, les **3 candidats** avec lesquels il négociera. Dans ce cas, il devra au préalable s'assurer de la validité de la candidature et notamment demander à ce stade les pièces mentionnées à l'acte d'engagement valant CCAP, qui sont à produire au stade de l'attribution du marché. En outre, la négociation ne pourra avoir lieu qu'avec les candidats qui ont remis une offre régulière, le pouvoir adjudicateur se laissant la possibilité de faire régulariser les offres irrégulières, avant négociation*

Le pouvoir adjudicateur pourra cependant autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La négociation, si elle est mise en œuvre, se déroulera :

☒ en une seule phase.

À l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de la consultation.

2.2. Intervenants

La maîtrise d'œuvre sera assurée par :

- Architectes

Nicolas Knapp & François Versavel architectes NKVA

Nicolas KNAPP – Architecte DPLG
8, Rue de Beaumais – 14620 CROCY
knapp.architecte@yahoo.fr

François VERSAVEL – Architecte DPLG
29, Rue Brûlée – 14600 HONFLEUR
Francois-versavel@architectes.org

- Economiste

Cabinet HELEINE
Ingénierie économique de la Construction
1, Rue Raymond Queneau
14760 BRETEVILLE SUR ODON
contact@cabinet-heleine.fr

- BET Electricité

Constructif
7, Allée de Cindais
14320 ST ANDRE SUR ORNE
stanallaire@constructif.net

- Etude thermique et E+C-

AFCE
7, Promenade du Fort
14000 CAEN
afce@afce.eu

- BET acoustique

DB Therm – acousticien
85ter Route de Coutances – BP 29
50180 AGNEAUX
dbtherm50@orange.fr

- Paysagiste

Mélanie LAINE - paysagiste
22, passage d'Escoville
14000 CAEN
m.laine@laaps.fr

☒ Les études d'exécution des ouvrages ont été établies par le maître d'œuvre et seront donc fournies au dossier de consultation des entreprises.

Le programme de Construction à réaliser sera soumis à une mission de coordination de sécurité et de protection de la santé.

- Coordinateur SPS & Contrôle CT

QUALICONSULT
1, Avenue de Tsukuba
Le Citis
14200 HEROUVILLE ST CLAIR
Tél. : 02 31 53 40 50

2.3. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les élements suivants :

Pièces adminsitratives

- Le présent Règlement de consultation
- L'Acte d'engagement et ses annexes
- Le Cahier des clauses administratives particulières
- Le planning

Pièces écrites

- Le Cahier des Clauses Techniques particulières et ses annexes
  - Tableau de finitions
  - Limites de prestations
- Une décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Permis de construire

Autres pièces écrites techniques :

- Etudes de sol
- Notice sécurité et handicapté
- Réglementation thermique
- CPRAP (v4)
- Etude éclairage extérieur
- Note acoustique PRO
- Note EP
- Le RICT
- Le plan général de coordination de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS)
- DIUO

Pièces graphiques

- Plans architectes
- Plans généraux
- Plans de stucture
- Plans fluides
- Plans élecricité
- Plans VRD
- PIC

2.4. Variantes

☒ La proposition de variantes n'est pas autorisée.

2.5. Prestations supplémentaires éventuelles

☒ Le marché comporte des prestations supplémentaires éventuelles définies dans le CCTP.

Notamment pour les lots suivants :

- Lot 01 terrassement – VRD
- Lot 02 Gros œuvre
- Lot 04 Charpente – bardage bois
- Lot 07 Menuiseries extérieures
- Lot 10 Carrelage – Faïence
- Lot 14 Electricité
- Lot 15 Chauffage ventliation plomberie

Les candidats doivent impérativement répondre aux prestations supplémentaires éventuelles définies dans le C.C.T.P. Les propositions financières relatives à chaque prestation supplémentaire éventuelle seront intégrées dans l'acte d'engagement valant CCAP, qu'il s'agisse de la solution de base ou d'une solution variante.

L'absence de chiffrage d'une ou plusieurs prestations supplémentaires éventuelles emportera la qualification d'offre incomplète et conduira à son élimination.

2.6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **150 jours** à compter de la date limite de réception des offres. En cas de mise en œuvre de la négociation, à compter de la date limite de réception des offres finales.

Le marché est alloti :

L'opération de travaux est divisée en lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Chaque marché sera conclu avec une entreprise unique ou des entreprises groupées.

En cas de constitution d'un groupement,

☒ Il ne sera exigé aucune forme particulière au groupement attributaire

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

Possibilité de présenter une offre pour :

☒ Un lot

☐ Nombre maximal de lots : …..

☒ L'ensemble des lots

2.7. Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter **au plus tard 8 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 3 – RETRAIT DU DOSSIER

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur https://marches-securises.fr.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip, Quickzip ou winrar par exemple)
- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
- Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordpercfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft….)
- .docx ou .xlsx ou .pptx (lisibles par l'ensemble Microsoft Office, Open office, ou encore la visionneuse de Microsoft….)
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, Free DWG Viewer d'Informative Graphics, …)

Tous les logiciels requis peuvent être téléchargés gratuitement sur le profil d'acheteur.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d'acheteur.

Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se rapprocher de la hotline technique : au CDA **(Coin Des Archis)** – Citis – 4 Avenue de Tsukuba – 14 200 HEROUVILLE SAINT CLAIR - 02.31.95.30.33.

ARTICLE 4 – CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en français.

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire dans un dossier « Candidature » les pièces suivantes :

1/ Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.

La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est admis à déposer une offre, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Le seul dépôt de la candidature et de l'offre vaut engagement du candidat à signer ultérieurement l'acte d'engagement valant CCAP du marché qui lui serait attribué dans le délai de validité des offres. Tout défaut de signature, retard ou réticence expose l'auteur de l'offre à une action en responsabilité

2/ Une déclaration sur l'honneur (cf. modèle ci-joint) attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise d'un DC1 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.

Comme la lettre de candidature, la déclaration sur l'honneur n'a pas à être signée par le candidat ou par chacun des membres d'un groupement le cas échéant. Elle sera signée au stade de la sélection des candidats admis à remettre une offre par les seuls candidats retenus (candidat seul ou ensemble des cotraitants en cas de groupement).

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent informer sans délai le pouvoir adjudicateur de tout changement de situation, au cours de la procédure de passation ainsi d'ailleurs qu'au cours de l'exécution du marché, qui les placeraient dans un des cas d'interdiction de soumissionner ayant pour effet de les exclure d'un marché public.

3/ Les pièces définies ci-dessous permettant la vérification de leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leurs capacités économique et financière, de leurs capacités techniques et professionnelles :

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle
- Capacité économique et financière :
  - L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Capacités techniques et professionnelles :

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées aux **2/** et **3/** ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché. En ce cas, il pourra produire une attestation du sous-traitant actant de son engagement à intervenir en cas d'attribution du marché, selon les modalités fixées à l'article 5.1.

Pour la présentation des éléments de leur candidature :

- Les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
- Dans le cadre d'un marché alloti, les candidats pourront remettre leurs pièces candidature une seule fois pour l'ensemble des lots auxquels ils candidatent. En revanche, une offre devra être remise pour chacun de ces lots.

Un document unique de marché européen (DUME), rédigé en français, pourra être remis par le candidat, chaque cotraitant et chaque sous-traitant en lieu et place :

- de la déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique
- des renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

Le DUME peut être accessible :

- Par le profil d'acheteur
- Par l'utilitaire disponible à l'adresse URL suivante : https://dume.chorus-pro.gouv.fr/
- Par l'outil mis en place par la Commission européenne

4.1. Eléments nécessaires au choix de l'offre

Les candidats admis à remettre une offre, auront à produire,, de façon distincte pour chaque lot, pour le choix de l'offre, **les pièces ci-dessous définies :**

☒ **Un Acte d'Engagement (AE)** : suivant modèle à compléter

Cet Acte d'Engagement sera accompagné des demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché (Annexe 1 à l'AE en cas de sous-traitance).

Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'Acte d'Engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal qu'il pourra présenter en nantissement.

☒ **La décomposition du prix global forfaitaire ou des prix forfaitaires** (détail estimatif) présentée obligatoirement selon le cadre estimatif joint en annexe au cadre d'AE, pour chaque lot (**au format PDF et Excel**)

Attention, le candidat devra s'assurer de la cohérence des quantités figurant dans la DPGF et remonter à le pouvoir adjudicateur le cas échéant les éventuelles incohérences avant la date limite de remise

☒ **Un mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux**

Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur. En particulier, il pourra y être joint :

- les indications concernant la provenance des principales fournitures et, éventuellement les références des fournisseurs correspondants ;
- des indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens qui seront utilisés ;
- un programme d'exécution des ouvrages, indiquant de façon sommaire, la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier ;
- une note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier.
- une liste de sous-traitants que l'entrepreneur envisage de proposer à l'accord du Maître d'Ouvrage après conclusion du marché ;

- des plans d'ensemble et de détail explicitant l'offre.

ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE

Critères de jugement des offres

Conformément à l'article 2361-12 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018, le pouvoir adjudicateur choisira librement l'offre qu'il juge la plus intéressante, selon les critères suivants, affectés de leur note de pondération, à savoir :

- **la valeur technique 35% et le prix 65%.**

Formule = $\left(\frac{\text{Prix le plus bas}}{\text{Prix de l'offre}}\right) \times 65\%$

La valeur technique sera appréciée à partir des éléments fournis dans le mémoire technique. La valeur technique est décomposée de la manière suivante :

- Moyens humains et gestion du planning (moyens humains dédiés à l'opération, encadrement, planning prévisionnel d'exécution) - **40 points** ;
- Gestion de la qualité et de la sécurité (suivi de la qualité, gestion de la sécurité, gestion de la levée des réserves de réception et parfait achèvement) – **20 points**
- Méthodologie de réalisation des travaux (phasage, moyens techniques, fiches techniques des matériaux) – **30 points**
- Gestion de l'environnement (gestion des déchets, actions environnementales) – **10 points**

Pour chaque sous critère, il sera fait application de la grille de notation suivante :

Appréciation	**Signification**	**Nombre de points**
Insuffisant	L'offre est conforme, mais le contenu ne répond pas aux attentes	1
Partiellement insuffisant	Le contenu de l'offre ne répond que partiellement aux att	2
Suffisant	L'offre répond aux attentes minimales, mais ne présente a avantage particulier	3
Bon	L'offre répond aux attentes et présente un minimum d'avantages particuliers	4
Très intéressant	L'offre répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers	5

La grille de notation sera appliquée en tenant compte de chaque coefficient de pondération défini.

En cas de classement en première position de candidats ex aequo à l'issue de l'analyse des offres, le candidat ayant eu la meilleure note sur le critère prépondérant, ou à défaut sur le sous-critère prépondérant, se verra déclaré attributaire pressenti.

5.1. Vérification de la situation de l'attributaire

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 5 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur :

- Les pièces visées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique, à savoir notamment :
  - Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents
  - Les pièces prévues aux articles R.1263-12, L.2312-27, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail
  - Un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait Kbis, un extrait D1 ou un document équivalent
  - Un certificat attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, délivré par l'association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés si l'attributaire emploie plus de 20 salariés.
  - Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Selon les pièces déjà transmises par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché et toujours en cours de validité, le pouvoir adjudicateur ne sollicitera le candidat que pour les pièces manquantes.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

- L'attestation d'assurance responsabilité civile décennale

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

Pour la production des pièces demandées au candidat attributaire, celui-ci pourra se prévaloir des modalités particulières d'accès aux documents éventuellement définies à l'article « présentation des candidatures », en transmettant, dans le délai défini pour la transmission de ces pièces, les informations correspondantes.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats.

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre. Dans cette hypothèse, le pouvoir adjudicateur pourra néanmoins s'il le souhaite demander aux candidats concernés de régulariser leur offre.

Les candidatures et offres seront remises par la voie électronique via le profil d'acheteur https://marches-securises.fr.

Pour formuler une demande de retrait électronique du DCE, les candidats doivent préalablement ouvrir un compte, en s'identifiant et en renseignant leurs coordonnées (prénom, nom, dénomination de l'entreprise, adresse électronique, adresse du siège social, code postal, ville) sur le site.

Par la suite l'ensemble des informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la consultation (exemples : acquittement de dépôt d'offre, compléments ou modifications éventuels, …) leur seront communiqués par voie électronique à cette même adresse.

Ce compte est ensuite valide pour toute autre procédure.

Pour lire les documents téléchargés, les candidats doivent disposer :

- D'une adresse électronique
- Du logiciel JAVA (gratuit)
- D'outils permettant d'ouvrir les documents sous format « .zip ». Les candidats ne pouvant utiliser ce type de format ont à leur disposition sur le site un outil gratuit,
- D'outils permettant d'ouvrir les documents sous formats « .pdf ». Les candidats ne pouvant utiliser ce type de format ont à leur disposition sur le site un outils gratuit (Adob Reader).

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait fait dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de cette dernière.
Il s'assurera également que l'adresse courriel indiquée soit une adresse valide sans anti-spam rejetant les courriels dans les corbeilles électroniques sans alerte.
Il est vivement conseillé aux candidats d'entrer l'adresse de contact utilisée par le pouvoir adjudicateur dans leurs annuaires électroniques, afin de s'assurer de recevoir l'ensemble des courriers d'informations et mises à jour.

Le candidat n'ayant pas pris les mesures nécessaires pour être joignable via la procédure susvisée ne pourra rechercher la responsabilité du pouvoir adjudicateur.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

6.1. Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

❖ **Format**

Pour la transmission des documents, les fichiers devront être transmis dans les formats largement disponibles suivants : Zip, Pdf, Excel ...

Pour faciliter et assurer l'efficacité de la dématérialisation de consultation, il est demandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe »
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros »
- Traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et de son offre préalablement par un anti-virus.

Cas de non prise en compte des offres

Les offres comportant les caractéristiques suivantes ne seront pas prises en compte :

- Offre électronique transmise après la date et l'heure limite,
- Offre électronique contenant des fichiers aux formats non autorisés,
- Offre électronique contenant des virus,
- Offre électronique transmise par un autre canal que la plateforme de dématérialisation CDA.

6.2. Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des prérequis techniques et de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation https://marches-securises.fr et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise.

En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique : CDA **(Coin Des Archis)** – Citis – 4 Avenue de Tsukuba – 14 200 HEROUVILLE SAINT CLAIR ✆ 02.31.95.30.33.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Il est demandé aux candidats de limiter leur offre aux seuls documents nécessaires à leur appréciation et de nommer les fichiers en cohérence avec leur contenu. **Pour éviter les problèmes à l'ouverture des plis, le nommage des fichiers devra être limité à 20 caractères maximum**.
Chacun des "dossiers" ou "répertoires" électroniques intégrés dans le "pli" électronique transmis formant la candidature ou l'offre devront être nommés de la façon suivante :

- **Dossier « candidature »**
- **Dossier « offre_lot x »**

En cas de marché alloti, les candidats peuvent répondre de manière séparée pour chaque lot ou transmettre une réponse pour plusieurs lots, par un envoi unique. L'identification du ou des lots auxquels il est répondu doit dans ce cas être sans ambiguïté. Le pouvoir adjudicateur doit en effet pouvoir séparer sans difficulté l'offre propre à chaque lot au moment de l'ouverture des plis. Si plusieurs offres sont faites par un soumissionnaire pour un même lot, la dernière offre sera retenue.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrement de son offre avant envoi.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Copie de sauvegarde : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique
- une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

En cas de remise sur support physique électronique, il est exigé le format suivant : clé USB

Si à l'article 6.4 ci-dessous, le pouvoir adjudicateur impose la remise des candidatures et des offres signées, la copie de sauvegarde devra également être signée par le candidat.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé en recommandé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

A l'attention de la chargée de commande publique

Adresse : 66, Avenue de Thiès – Péricentre 2

Offre pour la Construction de 13 logements

Projet d'habitat participatif et écologique - ZACde l'écoquartier – Ilot K4 à VERSON

Lot n°: .....

Candidat : .....

NE PAS A OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

6.3. Modalités de signature des candidatures et des offres

Les candidatures et offres n'ont pas à être remises signées.

Le marché transmis par voie électronique sera signé par le seul candidat attributaire.

Le pouvoir adjudicateur laisse la possibilité à l'attributaire de signer le marché via une signature électronique ou de le signer manuscritement.

En cas de rematérialisation par le pouvoir adjudicateur des pièces transmises par voie dématérialisée, l'attributaire sera invité à une séance de signature de ses pièces.

En cas de signature électronique, le marché sera signé au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Les certificats de signature électronique utilisés doivent être **conformes au règlement n°910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dit « eIDAS »**.

La signature doit être une signature « avancée » reposant sur un certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement.

La liste de ces prestataires est publiée, pour la France, par l'ANSSI :
https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/

Pour les candidats européens, la Commission européenne tient également une liste des prestataires de confiance : https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR/3

Le candidat peut également utiliser un certificat ne figurant sur aucune de ces listes mais délivré par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement.

Si le candidat utilise un autre outil de signature que celui du profil acheteur, il doit transmettre le « mode d'emploi » permettant de procéder à la vérification de la validité de la signature électronique. En revanche, lorsque le signataire utilise le certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement et l'outil de création de signature électronique proposé par le profil d'acheteur, il est dispensé de transmettre la procédure de vérification de la signature électronique.

Les certificats qualifiés de signature électronique délivrés en application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, abrogé à compter du 1er octobre 2018, demeurent régis par ses dispositions jusqu'à l'expiration de leur date de validité.

Seuls les formats de signature PAdES, CAdES et XAdES sont acceptés.

Le soumissionnaire reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1367 du Code civil qui, entre les parties, a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. En cas de désaccord entre les parties, il appartient au soumissionnaire de montrer que le contenu des candidatures ou des offres qu'il a transmises a été altéré.

ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir avant le 18 avril 2024 une demande via le profil d'acheteur.

Une réponse sera alors adressée au plus tard six jours avant la date limite de réception des offres à tous les candidats ayant reçu le dossier.